

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Arrêté du 22 juin 2012 fixant le calendrier des examens théoriques
des personnels navigants professionnels pour l'année 2013**

NOR : DEVA1226932A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif aux modalités d'organisation des examens théoriques des brevets, des licences, des certificats et de la qualification de vol aux instruments des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier des examens théoriques (sur support papier) des personnels navigants professionnels pour l'année 2013 est fixé par les tableaux suivants :

NATURE DES EXAMENS	DATE D'INSCRIPTION		DATE des épreuves écrites	
	Ouverture	Clôture		
Pilote de ligne avion – ATPL/A/FCL1 : 010 Droit aérien et proc. du contrôle... 021 Cellules et systèmes, électricité... 022 Instrumentation 031 Masses et centrages 032 Performances 033 Préparation et suivi du vol 040 Performance humaine et ses limites 050 Météorologie 061 Navigation générale 062 Radionavigation 070 Procédures opérationnelles 080 Mécanique du vol 091 Communication VFR 092 Communication IFR	1 ^{re} session			
	Judi 10 janvier	Vendredi 18 janvier	Du mardi 5 mars au vendredi 8 mars	
	2 ^e session			
	Judi 25 avril	Vendredi 3 mai	Du mardi 18 juin au vendredi 21 juin	
	3 ^e session			
	Judi 18 juillet	Vendredi 26 juillet	Du mardi 24 septembre au vendredi 27 septembre	
	4 ^e session			
	Judi 24 octobre	Vendredi 1 ^{er} novembre	Du mardi 10 décembre au vendredi 13 décembre	
	Pilote de ligne hélicoptère – ATPL/H/FCL2 : 010 Droit aérien et proc. du contrôle... 021 Cellules et systèmes, électricité... 022 Instrumentation 031 Masses et centrages 033 Préparation et suivi du vol 034 Performances 040 Performance humaine et ses limites 050 Météorologie 061 Navigation générale 062 Radionavigation 070 Procédures opérationnelles 082 Mécanique du vol 091 Communication VFR	1 ^{re} session		
		Judi 17 janvier	Vendredi 25 janvier	Du mardi 19 mars au vendredi 22 mars
2 ^e session				
Judi 18 avril		Vendredi 26 avril	Du mardi 11 juin au vendredi 14 juin	
3 ^e session				
Judi 11 juillet		Vendredi 19 juillet	Du mardi 1 ^{er} octobre au vendredi 4 octobre	
4 ^e session				
Judi 7 novembre		Vendredi 15 novembre	Du mardi 17 décembre au vendredi 20 décembre	
Parachutiste professionnel	Vendredi 1 ^{er} février	Lundi 11 février	Mercredi 13 mars	
Photographe navigant	Mercredi 2 janvier	Judi 10 janvier	Judi 31 janvier (écrit) vendredi 1 ^{er} février (oral)	

Les examens parachutiste professionnel et photographe navigant se déroulent uniquement au centre d'Orly.

NATURE DES EXAMENS	DATE D'INSCRIPTION		DATE des épreuves écrites
	Ouverture	Clôture	
Certificat de formation à la sécurité (CFS) (*): 1 ^{re} session	Mercredi 2 janvier	Jeudi 10 janvier	Jeudi 28 février
Attestation personnel de cabine (CCA) (*): 2 ^e session 3 ^e session 4 ^e session	Mardi 26 mars Mardi 25 juin Mardi 15 octobre	Mercredi 3 avril Mercredi 3 juillet Mercredi 23 octobre	Jeudi 23 mai Jeudi 19 septembre Jeudi 5 décembre
Pilote professionnel – Qualification de vol aux instru- ments : CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours) CPL/A (3 jours)	1 ^{re} session		
	Mercredi 2 janvier	Jeudi 10 janvier	Du lundi 4 février au mercredi 13 février
CPL/A (3 jours) IR/A/H (2 jours) CPL/A (3 jours)	2 ^e session		
	Mardi 2 avril	Mercredi 10 avril	Du lundi 13 mai au mercredi 22 mai
CPL/AH (3 jours) IR/A/H (2 jours) CPL/A (3 jours)	3 ^e session		
	Mardi 25 juin	Mercredi 3 juillet	Du lundi 9 septembre au mercredi 18 septembre
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours) CPL/A (3 jours)	4 ^e session		
	Mardi 8 octobre	Mercredi 16 octobre	Du lundi 18 novembre au mercredi 27 novembre

(*) Pour la session de Nouvelle-Calédonie, les périodes d'inscription sont inchangées, toutefois l'attention des candidats est appelée sur le jour local des sessions, qui se dérouleront respectivement les 29 février, 24 mai, 20 septembre et 6 décembre 2013.

Nota important. – Les dates des épreuves sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles de modifications.

1. Il est rappelé que les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard, le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier), à DSAC/PN, pôle examens, bâtiments 85-86, Orly Fret n° 723, 94399 Orly Aéroports Cedex.

2. Les chèques et mandats portant redevances d'examens doivent être établis à l'ordre de : « Régisseur d'avances et de recettes de la DSAC-Orly ».

3. Les candidats ne sont pas autorisés à accéder à la salle d'examen, après ouverture des enveloppes scellées contenant les sujets et sont priés de vérifier leur lieu de convocation.

4. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la direction générale de l'aviation civile : DSAC/PN, pôle examens, bâtiments 85-86, Orly Fret n° 723, 94399 Orly Aéroports Cedex ou sur le site Internet de la DGAC : www.developpement-durable.gouv.fr

Article 2

Le calendrier des sessions :

- aptitude à la langue anglaise pour la qualification de vol aux instruments ;
- compétences linguistiques langue anglaise,

est disponible sur la page suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Calendrier-des-sessions-FCL1-200>

Nota important :

- ce calendrier est donné à titre informatif ;
- la DGAC se réserve le droit de modifier ou d'annuler les sessions d'examens et ne pourrait être tenue responsable des conséquences liées à une utilisation erronée ou obsolète des informations figurant dans ce document ;

- avertissement : il vous appartient de vérifier la date d'examen proposée par le site d'inscription Océane. Une fois validé, votre choix ne pourra plus être modifié et la redevance d'examen ne pourra être ni remboursée, ni reportée pour une nouvelle inscription.

Article 3

La directrice de la sécurité de l'aviation civile est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 22 juin 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du pôle examens
de la direction de la sécurité de l'aviation civile,
J.-F. BRYSSBAERT